

# **BALANCE DES PAIEMENTS**

## **1. BASES LEGALES**

La loi du 28 juin 2000 portant modification de l'arrêté grand-ducal modifié du 10 novembre 1944 relatif au contrôle des changes dispose (dans son article 1bis) que la Banque centrale du Luxembourg (BCL) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) sont ensemble en charge de la balance des paiements du Grand-Duché et, d'un commun accord, de l'élaboration du système de collecte de données et des concepts et définitions afférents. Un accord de coopération, signé le 16 janvier 2001 entre la BCL et le STATEC, met en œuvre les dispositions de la loi précitée. Plus récemment, cette coopération entre la BCL et le STATEC dans le domaine de la balance des paiements a également été reprise dans la loi organique du STATEC (loi du 10 juillet 2011, article 2, point 3).

Dans le cadre de cette compétence partagée, le STATEC est responsable pour l'établissement du compte de capital et de la balance courante (à l'exception du revenu des investissements) ainsi que pour l'enquête annuelle sur les investissements directs étrangers. La BCL est de son côté en charge de l'établissement du compte financier et de la position extérieure globale (PEG) ainsi que de la détermination du revenu des investissements.

## **2. LA BALANCE DES PAIEMENTS: UN INSTRUMENT D'ANALYSE ECONOMIQUE**

La balance des paiements est un document statistique, établi suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne, pour une période donnée (mois, trimestre, année), l'ensemble des transactions économiques et financières

réalisées entre les résidents d'un pays et le reste du monde. Ces transactions constituent des flux économiques caractérisés par un transfert de propriété.

Fonctionnant selon des règles méthodologiques clairement définies (notamment par le FMI) et universellement acceptées, la balance des paiements permet de quantifier chaque catégorie d'opération (au moyen de balances partielles) mais aussi un ensemble de balances partielles. La balance des paiements permet d'analyser la situation économique et monétaire du pays à un moment donné. La balance des paiements comprend le compte des biens et services, le compte du revenu primaire, le compte du revenu secondaire, le compte de capital et le compte financier. Les différents comptes de la balance des paiements se distinguent par la nature des ressources économiques fournies et reçues.

Chaque écriture portée au crédit dans une rubrique, a, selon les principes de la comptabilité en partie double, une contrepartie au débit d'une autre rubrique (et vis-versa). Les deux côtés s'égalisent donc, d'où la notion de «balance». Bien que les crédits et débits se «neutralisent» globalement, le solde des balances partielles peut néanmoins très bien être déficitaire ou excédentaire (ou en équilibre - ce qui est pourtant rarement le cas). Au niveau des biens et services un crédit correspond à une exportation, alors qu'un débit reflète une importation. Le revenu reçu/à recevoir s'enregistre au crédit, celui payé ou à payer figure au débit.

Au niveau des statistiques extérieures la balance des paiements est complétée par la position extérieure globale (PEG) qui donne la valeur à un moment déterminé des actifs financiers des résidents sur les non-résidents (créances) et des passifs des résidents à l'égard de non-résidents (engagements).

### **3. STRUCTURE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS**

Les tableaux trimestriellement publiés par le STATEC permettent de mieux visualiser les principales composantes de la balance des paiements:

- le compte des transactions courantes reprend les opérations sur les ressources réelles de notre économie avec le reste du monde (biens, services, revenu primaire et secondaire)
- le compte de capital englobe notamment les opérations sur actifs non financiers non produits et les transferts en capital entre résidents et non-résidents
- le compte financier fait apparaître l'acquisition et la cession nettes d'actifs et passifs financiers
- le poste des «erreurs et omissions nettes» reprend l'écart statistique. En principe, les comptes de la balance des paiements sont équilibrés, mais, dans la pratique, des déséquilibres sont causés par les imperfections des données-source et des méthodes d'établissement des statistiques.

Tableau: Balance des paiements du Luxembourg

Unité: millions d'EUR RUBRIQUES	2013		
	CREDIT	DEBIT	BALANCE
<b>COMPTE COURANT</b>	<b>293 694</b>	<b>291 479</b>	<b>2 215</b>
BIENS.....	14 675	19 070	-4 394
SERVICES.....	66 583	44 607	21 976
REVENU PRIMAIRE.....	204 610	220 435	-15 826
REVENU SECONDAIRE.....	7 826	7 368	459
<b>COMPTE DE CAPITAL</b>	<b>166</b>	<b>678</b>	<b>-512</b>
	<b>ACTIFS</b>	<b>PASSIFS</b>	<b>NET</b>
<b>COMPTE FINANCIER</b>			<b>1 702</b>
INVESTISSEMENT DIRECT.....	333 972	327 916	6 056
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE.....	163 163	241 924	-78 760
DÉRIVÉS FINANCIERS.....			-6 368
AUTRES INVESTISSEMENTS.....	68 930	-11 807	80 737
AVOIRS DE RÉSERVE.....			38
<b>ERREURS ET OMISSIONS NETTES</b>			<b>-1</b>

Les différentes rubriques peuvent à leur tour être désagrégées. A titre d'exemple, on peut citer la balance des services qui se compose des rubriques suivantes: services de fabrication; réparations; transports; voyages; construction; services d'assurance;

services financiers; usage de la propriété intellectuelle; télécommunication, informatique et information; autres services aux entreprises; services personnels, culturels; services des administrations publiques.

La balance des paiements est produite sur une base mensuelle, le trimestre équivaut à la somme des 3 mois, l'année est obtenue par l'addition des 4 trimestres (12 mois).

## **4. LA COLLECTE: COLLABORATION ENTRE DEUX ORGANISMES NATIONAUX**

### 4.1 Collectes réalisées par la BCL

La collecte des données statistiques est réalisée conjointement par le STATEC et la BCL. Dans l'intérêt de l'établissement de la balance des paiements et de la PEG, la BCL réalise les collectes suivantes:

- Recensement mensuel auprès des banques résidentes de certaines opérations avec l'étranger réalisées pour compte propre (essentiellement échanges internationaux de services).
- Collecte mensuelle auprès des banques résidentes du montant des paiements transfrontaliers effectués pour compte de clients résidents; les résidents effectuant des paiements dans le cadre d'une activité professionnelle sont identifiés au moyen de leur numéro d'identification à la TVA, respectivement du n° RCS.
- Collecte statistique auprès des sociétés financières (bilan statistique trimestriel; transactions trimestrielles des sociétés financières; rapport mensuel titre par titre).

## 4.2 Collectes réalisées par le STATEC

De son côté, le STATEC effectue les collectes de données suivantes nécessaires pour la compilation de la balance des paiements et de la PEG.

### - Enquête mensuelle et annuelle sur les échanges internationaux de services

L'enquête comporte deux volets: les entreprises réalisant des transactions extérieures sur services à grande échelle notifient le détail des opérations sur une base mensuelle («take all»), alors qu'un échantillon représentatif des autres sociétés, moins actives dans le commerce international de services, fournit une déclaration annuelle («take some»). Dans aucun cas un déclarant mensuel n'est concerné par l'enquête annuelle.

Il est à noter que l'enquête mensuelle reprend également des éléments concernant le revenu et les actifs non financiers non produits.

Afin de remplir les obligations statistiques lui imparties suivant les critères de qualité exigés, le STATEC a mis l'accent sur l'enquête mensuelle. Actuellement quelque 300 entités légales sont impliquées dans ces notifications mensuelles. A ce stade un nombre similaire d'entreprises est concerné par l'enquête annuelle. Afin de limiter au maximum les entités à enquêter un usage intensif est fait de données issues de sources administratives, encore que ces chiffres ne répondent pas au niveau de détail et de calendrier prévalant dans les statistiques balance des paiements.

Les entreprises sont invitées à déclarer leurs transactions au STATEC de préférence via le logiciel IDEP. Cependant les notifications sur support papier ou par voie électronique sont (encore) acceptées.

### - Enquête trimestrielle des crédits commerciaux

L'enquête sur les encours des créances et engagements commerciaux en relation avec des opérations sur biens et services réalisées avec des contreparties non-résidentes est effectuée trimestriellement auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises résidentes. Les résultats trimestriels sont intégrés dans la PEG, alors

que les flux, déviés de la variation des encours, sont repris dans le compte financier de la balance des paiements.

#### - Enquête annuelle auprès des organisations internationales

Cette enquête auprès des organisations internationales implantées au Luxembourg concerne un certain nombre d'informations touchant à la rémunération et à l'emploi. Dans certains cas l'enquête est complétée par des questions concernant les échanges de biens et services avec des contreparties résidentes.

Les institutions internationales sont en effet à considérer comme des non-résidents. Les salariés et retraités résidents de ces institutions sont considérés comme étant rémunérés par l'étranger.

## **5. PRODUCTION DES RESULTATS: EXPLOITATION D'UNE MULTITUDE DE SOURCES**

Les données collectées tant par la BCL que par le STATEC sont intégrées dans l'application BOP (Balance of payments) - une base de données conjointe au STATEC et à la BCL. Elle est établie auprès de la BCL et peut être consultée sans restriction par les deux institutions.

Toutefois, les données collectées à elles seules ne suffisent en rien pour établir une balance des paiements complète. Notamment, dans le but d'une réduction maximale de la charge administrative diverses autres sources internes et externes sont mises à profit pour compiler une balance des paiements répondant aux exigences de qualité fixées par les organisations internationales. Certaines données existantes doivent néanmoins être retraitées avant qu'elles puissent être utilisées dans un contexte de balance des paiements.

Ainsi, les chiffres du commerce extérieur subissent quelques remaniements en raison des divergences méthodologiques qui séparent les deux statistiques. La différence majeure réside dans le fait que la statistique du commerce extérieur se base essentiellement sur le mouvement physique des biens, tandis que la balance des paiements se réfère au changement de propriété. Ce sont donc des chiffres

«aménagés» du commerce extérieur qui figurent dans la rubrique «échanges de biens», une importante composante de la balance des paiements. Les achats de fuel sur le territoire national par les transporteurs professionnels non-résidents ne sont pas pris en considération dans la statistique du commerce extérieur: ces données sont néanmoins considérées dans la balance des paiements sur base des résultats des statistiques sur l'énergie.

Une autre différence notable a trait au négoce international. On entend par négoce international l'achat de biens par un résident à un non-résident, et leur revente ultérieure à un autre non-résident, sans que les biens passent par le territoire national. Dans la balance des paiements ces transactions sont reprises (sur une base nette) au niveau des biens, alors qu'elles ne figurent pas dans les statistiques du commerce extérieur. Il est à noter que les informations relatives à ce genre de transactions proviennent essentiellement de l'enquête mensuelle et annuelle sur les échanges internationaux de services du STATEC.

Les résultats issus de l'enquête annuelle «Investissements directs étrangers» (IDE) réalisée par le STATEC et portant sur les encours et le revenu des IDE de l'économie réelle (c'est-à-dire à l'exclusion des sociétés financières spécialisées), sont mis à profit dans l'établissement trimestriel de la PEG et pour dégager le revenu mensuel des investissements IDE (économie réelle uniquement).

Notons également que les frais et commissions encourus par les OPC luxembourgeois (organismes de placement collectif) sont imputés aux détenteurs de parts non-résidents. Ils sont enregistrés en tant que exportation dans la rubrique des «services financiers». La source utilisée afin d'évaluer ces «frais de gestion» est le reporting mensuel et annuel par lequel les OPC fournissent des renseignements financiers à la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier), informations qui sont ensuite transmises au STATEC.

Pour ce qui est des données concernant les «voyages», une multitude de données administratives et de résultats d'autres statistiques sont exploités. Dans la rubrique «voyages» on reprend les transactions effectuées par les touristes, mais aussi par les excursionnistes (voyageurs d'un jour), les frontaliers (voyageurs d'un jour à titre professionnel) et les étudiants. Les carburants, les alcools et les tabacs achetés sur

notre territoire par des non-résidents représentent une part considérable des exportations comptabilisées sous cette rubrique.

A partir de diverses autres sources administratives certaines données complémentaires sont encore estimées et intégrées dans la balance des paiements.

A titre d'exemples on peut citer :

- Les données relatives au revenu du travail et aux prestations sociales en faveur de non-résidents sont déviées (en collaboration avec les comptes nationaux) des chiffres communiqués par l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS).
- Les transactions avec les organismes européens sont reprises d'informations publiées par Eurostat.
- Le Commissariat aux assurances communique au STATEC les informations quant aux transactions avec l'étranger réalisées par le secteur des assurances et réassurances.
- L'aide humanitaire et au développement est mesurée sur base des détails fournis par le Ministère des Affaires étrangères et européennes (Coopération et Action Humanitaire).

L'établissement de la balance des paiements est un exercice complexe et le recours à un large éventail de sources est indispensable afin de cerner un maximum de transactions, afin de donner une image exacte et fidèle des relations économiques du Luxembourg avec le reste du monde.

## **6. DIFFUSION DES RESULTATS**

Au niveau national, les résultats trimestriels sont publiés dans un délai de trois mois et font l'objet d'un communiqué de presse commun (BCL/STATEC). Le STATEC



publie les données trimestrielles dans l'indicateur rapide (série N). Par ailleurs, différents tableaux consacrés aux résultats trimestriels et annuels sont disponibles sur les sites internet [www.bcl.lu](http://www.bcl.lu) et [www.statec.public.lu](http://www.statec.public.lu).

En ce qui concerne la transmission des résultats aux organisations internationales la responsabilité est également réglée: le STATEC assure la transmission des résultats à l'OECD et à EUROSTAT, la BCL a pour mission de transmettre les données à la BCE (Banque Centrale Européenne) et au FMI. En ce qui concerne les transmissions à destination d'Eurostat, elles se font en format SDMX (Statistical Data and Metadata Exchange).